



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le 7 octobre 2026 à 13h30 à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville, situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat.

Dans le contexte particulier d'une séance extraordinaire, l'ordre du jour sera rendu disponible au début de la séance, afin de présenter les sujets au moment où ils sont officiellement soumis à l'examen du conseil municipal.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce **6 octobre 2026**

Geneviève Provost, greffière et
Responsable de l'accès à l'information

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Geneviève Provost, greffière de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le **6 octobre 2026**, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le **6 octobre 2026**

Geneviève Provost, greffière et
Responsable de l'accès à l'information